

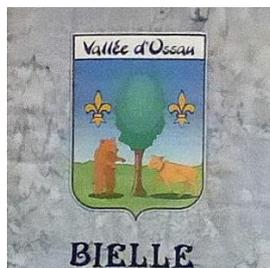
BIELLE

Bulletin Municipal

JANVIER 2020

SOMMAIRE

- **Inondations**
- **Salle poly.**
- **P.L.U.**
- **Hangar**
- **Boulodrome**
- **Ecole**



LE MOT.... de la fin

Six Ans déjà ! Lors de notre arrivée en mairie en mars 2014, notre première ambition clairement affichée était d'ouvrir une nouvelle page dans la vie de la commune.

Très rapidement le C.M. s'est attelé à la tâche : le chauffage et la rénovation des locaux de l'école, le café-épicerie et la réfection de la place, la cantine, la réfection de la rue du Bénou après enfouissement des réseaux, l'éclairage public, le hangar communal, la réhabilitation de la salle polyvalente, etc. autant de chantiers qui ont copieusement rempli l'agenda municipal. Sans oublier les travaux d'aménagement réalisés en partenariat avec la Communauté des Communes : Voie verte, Lac de Castet, nettoyage de l'Arrigast et de l'Arriu-Médou, etc. en attendant ceux programmés sur l'Arriu-Mage suite aux crues de décembre.

La mise en place du Plan Local d'Urbanisme permettra à la commune de se réapproprier son avenir en matière d'urbanisme. Un Plan Communal de Sauvegarde, testé bien malgré nous le 13 décembre dernier, complète ce bilan non exhaustif.

Mais au-delà de toutes ces réalisations, c'est bien la sérénité retrouvée dans la vie communale qui constitue notre principale réussite. Loin des querelles et procès qui paralysaient le travail du C.M., Bielle a réappris à travailler avec ses partenaires naturels que sont les communes voisines, la CCVO, la CSHO, les services de l'Etat ou du département, et non contre eux. La mutualisation de certains services, le partage de certaines compétences constituent bien un atout et non une entrave. Cette ouverture nécessaire aujourd'hui le sera encore davantage demain.

Rappel : toutes les délibérations prises lors des conseils municipaux, sont consultables sur :

► www.mairie-bielle.fr

Les inondations

Crue du 13 et 14 décembre

La procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été enclenchée par la mairie. Cette procédure s'applique aux biens sinistrés couverts par un contrat d'assurance dommage (véhicules, habitations et leur contenu, etc.), excluant notamment la voirie, les cultures sur pied, terrains. Le dossier de Bielle sera examiné en janvier en commission ministérielle. En cas d'avis favorable, un arrêté interministériel sera publié au Journal Officiel. Les particuliers disposeront alors de 10 jours pour faire leur déclaration auprès de leur assurance qui doit procéder à l'indemnisation dans un délai de trois mois. La franchise de base est fixée à 380 €.



De gros dégâts mais aussi une grande mobilisation des habitants, comme des professionnels.

Crue du gave d'Ossau

Une demande de reconnaissance de « calamités agricoles » pour les dégâts occasionnés sur les parcelles et les chemins communaux par la crue du gave d'Ossau a aussi été faite.

Et maintenant ?

L'apport de matériaux de part et d'autre du pont Fréchou ayant totalement obstrué le lit de l'Arriu-Mage celui-ci a basculé en rive gauche puis en rive droite. Le rétablissement de ce tronçon a nécessité l'enlèvement en urgence d'environ 2500 m³ de rochers et embâcles divers. Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la CCVO a réalisé ces travaux qui se poursuivront sur la section d'écoulement dans la traversée urbaine de Bielle.

Le débit de la crue a atteint les 50m³/s, sensiblement inférieurs toutefois à la crue centennale estimée à 61m³/s. Les importants travaux de nettoyage du lit réalisés après 2013 dans la gorge ont aussi permis de limiter l'incidence des troncs d'arbres.

Entre le Village Vacances et le début de la route d'Aspeigt de nombreuses protections de berge du type enrochements ont été déstabilisées ou emportées. Les travaux de remise en état seront aussi réalisés par la CCVO. Ces enrochements seront bétonnés afin d'optimiser leur résistance aux crues. Un projet de piège à matériaux en amont du village sera également porté en 2020.

La remise en état des rues se fera dès acceptation des demandes d'aide faites auprès de l'Etat et du Département. Un diagnostic des ponts Fréchou et Coarraze sera réalisé avant toute décision sur leur éventuelle remise en état. En attendant cette expertise et par mesure de précaution la circulation des véhicules est interdite sur le pont situé entre la rue Marque-Dessus et la rue d'Aspeigt (pont Coarraze).



La Salle polyvalente

Les travaux de la salle polyvalente, située dans les locaux de la maison des Associations, sont aujourd'hui terminés. Lors d'une journée « portes ouvertes » le samedi 2 novembre, chacun a pu visiter ces nouveaux locaux, visite étendue au hangar communal et au sentier de la gare qui relie ces deux réalisations.

Dès le 8 novembre, une exposition des créations du club patchwork a permis durant 4 jours d'apprécier le confort et le côté fonctionnel de cette salle polyvalente. Une conférence sur l'écobuage organisée par la Commission Syndicale et le traditionnel goûter de Noël du Club « le Lauriole » ont confirmé tout le potentiel de ce local.

Au-delà des manifestations organisées par la mairie, cette salle polyvalente sera mise à disposition des Associations communales pour l'organisation de réunions ou manifestations publiques, Assemblées Générales, répétitions... sous la responsabilité de son Président.

Enfin, cette salle et, si besoin, la cuisine sont aussi à la disposition des particuliers, habitants de la commune pour l'organisation de repas de famille ou réceptions diverses. Les réservations se feront par écrit auprès du Secrétaire de mairie.



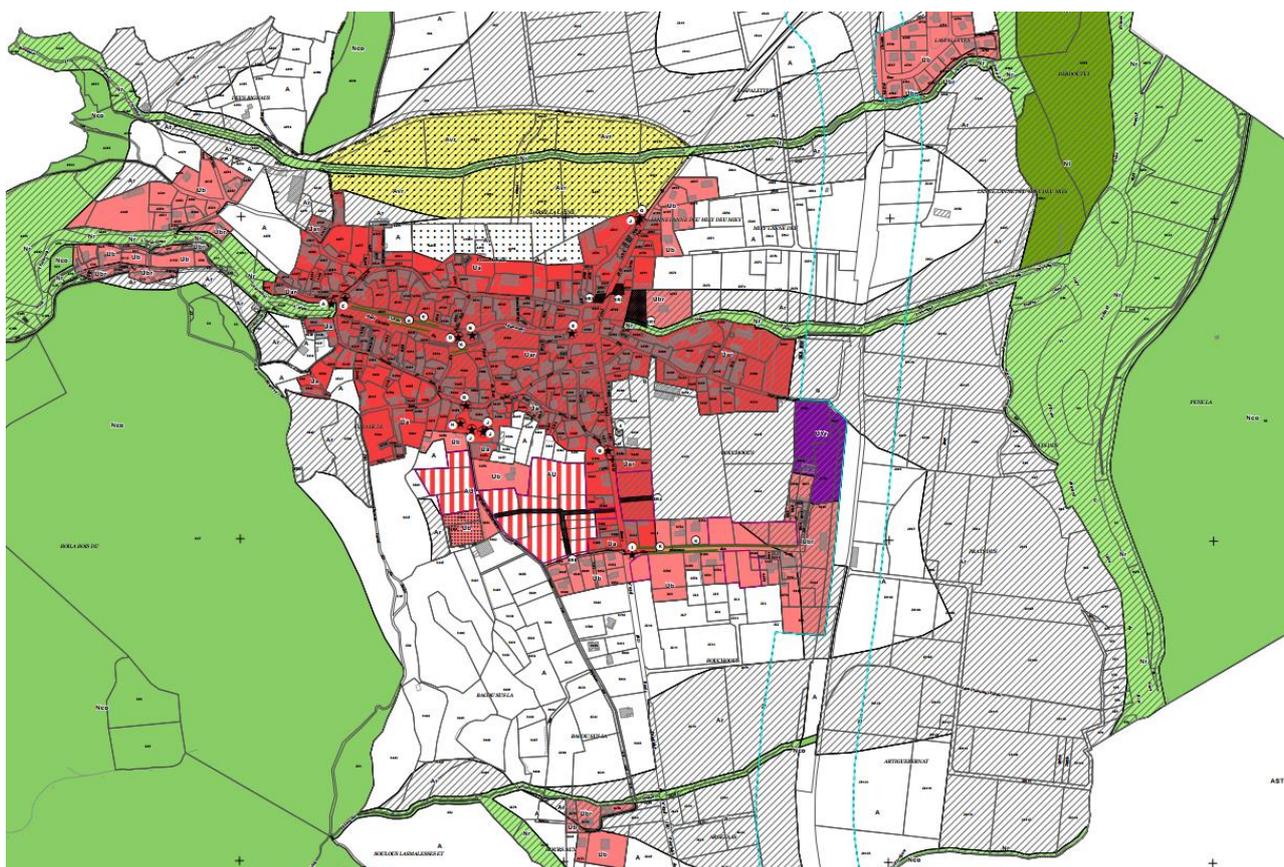
Le Plan Local d'Urbanisme

Lors de la séance du 6 décembre, le Conseil Municipal a approuvé définitivement le projet de PLU. Fruit d'un travail débuté en 2015, il a d'abord fallu composer avec toutes les contraintes liées à la Protection des Risques Naturels, aux zones Natura 2000, à la protection des espaces agricoles et naturels, à une évolution de la démographie communale négative, à la protection du patrimoine architectural ou paysager, etc., etc. Dans ce cadre-là, ce projet s'est construit à travers nombre de discussions, de réunions, de concertations... pour se terminer par une Enquête Publique où chacun a pu présenter ses propositions ou ses doléances. Il a fallu alors choisir et comme sur tout autre sujet, choisir c'est éliminer.

Si quasiment la totalité des propositions formulées par le C.M. a reçu l'accord des différents services de l'Etat, l'enquête Publique qui a clôturé cette longue séquence, et les conclusions du Commissaire Enquêteur qui en ont découlé nous ont amenés à quelques ajustements.

Suite aux exigences de l'Etat, et contre le souhait du C.M., les parcelles situées entre le lotissement La Bacou et l'Arriu-Médou seront classées en zone A (Agricole). Cette obligation faite à la commune, nous laisse perplexe. En effet, ces parcelles sur lesquelles sont implantées des maisons d'habitation et leur jardin, ne sont, ni ne seront, jamais utilisées pour une quelconque activité agricole.

Au mieux, l'absurdité de ce classement ne changera rien à la situation actuelle, il permettra en toute hypocrisie d'afficher une protection toute théorique des zones agricoles. Au pire il empêchera certains propriétaires de réaliser leurs projets. S'appuyant sur une lecture sourcilieuse des innombrables règlements et lois qui régissent les problèmes d'urbanisme, une fois encore, l'Etat et ses services auront choisi une application aveugle aux réalités du terrain. On ne peut malheureusement que le regretter.



Hangar communal



L'aménagement du hangar communal est terminé. Réalisé par nos agents communaux, il permet de recevoir l'ensemble des équipements techniques, le matériel d'entretien de voirie et espace vert et fait office de garage pour les véhicules communaux.

Un coin atelier permettra aussi aux agents d'y assurer une grande partie de l'entretien de ce matériel ainsi que celui des différents bâtiments communaux.

Le boulodrome

Pour répondre à la demande de l'association « Le Lauriole », souhaitant créer un club de pétanque, la mairie a réalisé sur le site de la Maison des Associations, allée des platanes, une aire de jeux de boules composée de 2 pistes dont les dimensions répondent aux normes officielles. Cet aménagement permettra ainsi, en plus de la pratique d'une activité de loisirs, l'organisation de rencontres interclubs. Ce nouvel ensemble : terrain de foot, boulodrome devient donc un véritable lieu intergénérationnel.



L'École



Durant l'été dernier des travaux ont été réalisés à l'école.

La salle de garderie a été repeinte et le coin lecture a été réaménagé. En effet, les cantonniers ont pu fabriquer dans leur atelier une bibliothèque, et des canapés ont également été installés. Cela rend ce lieu beaucoup plus accessible et accueillant pour les enfants.

De plus, dans la cour de récréation, la haie qui était très abimée, a été retirée par les cantonniers. Ils ont également remplacé le grillage. Enfin, un garage à vélos couvert a été placé afin d'abriter les deux roues des enfants.



Tableau numérique



Dans le cadre du plan école numérique rurale (ENR), les écoles de Bielle et Bihères ont été retenues par l'état pour bénéficier chacune d'un tableau numérique. L'éducation nationale a donc payé 50% de ce dispositif.

Le tableau numérique peut être comparé à une sorte de tablette géante, il offre une large surface de projection visible par tous, et sur laquelle chacun peut intervenir. Cela permet de placer toute la classe dans la même situation d'apprentissage, en étant sûr que tous les élèves visualisent exactement la même chose, et avec une attention certainement plus forte que devant un manuel ou une photocopie. Cela permet de développer de nombreuses possibilités de travaux en commun : rédaction collective d'un texte, découverte des pages préalablement numérisées d'un album, navigation sur Internet...

L'intérêt majeur du tableau numérique est de favoriser l'**interactivité** entre professeur et élèves. Cet outil suscite la curiosité et l'intérêt des enfants, et rend les enseignements plus ludiques et stimulants.

Les tableaux numériques ont été installés pendant les vacances de Noël.

INFOS PRATIQUES

➤ Le dimanche 5 juillet, le Tour de France traversera le village. Il empruntera la route de Pau puis la route du Pourtalet en passant par la place de la mairie. A cette occasion, le département s'est engagé à refaire le revêtement de la chaussée entre le débouché de la déviation de Bihères et la sortie du bourg

➤ De son côté la commune a prévu de réaménager la rue de l'Eglise. Ces travaux débuteront après la remise en état de la voirie abimée par les crues de décembre

Ces travaux terminés, le Département comme la commune n'accepteront aucune demande de travaux pendant une durée de trois ans susceptibles de dégrader à nouveau la chaussée. Si vous envisagez donc d'effectuer des travaux de raccordements aux réseaux d'eau, d'assainissement, de gaz ou d'électricité, nous vous demandons de les programmer au plus vite. Ces travaux devront être terminés au 1er mai 2020.